



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DE LA CIRCULATION ET  
DE LA SECURITE ROUTIERES

Affaire suivie par Thierry HOSTEIN

☎ : 04.68.51.66.91

☎ : 04.68.35.59.11

Mél : thierry.hostein@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Référence : modif cdsr + 4 sections 2005.doc

### ARRETE PREFECTORAL n° 429 / 2005

Portant

**modification de la composition de la commission départementale de la sécurité routière et  
modification de la composition des quatre sections spécialisées de cette commission**

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de la route, notamment les articles R.411-10 à 17 ;

VU la circulaire interministérielle n° 86-186 du 2 juin 1986 ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 janvier 1993 fixant la composition de la commission départementale de la sécurité routière (CDSR) ;

VU les arrêtés préfectoraux n° 4087/2003 et n° 4088/2003 du 17 décembre 2003 ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif n° 2021/2004 du 25 mai 2004 ;

Vu le courrier de la Ligue Motocycliste Languedoc-Roussillon du 15 décembre 2004 ;

SUR la proposition de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition de la commission départementale de la sécurité routière du département des Pyrénées Orientales est modifiée comme suit :

C / **REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES  
ET DES FEDERATIONS SPORTIVES**

**II) Fédérations sportives**

**b) Sport motocycliste :**

titulaire :

M. Guy TOURNIER,

Vice-président de la Ligue Motocycliste du Languedoc-Roussillon

262 rue du Petit Verger

34000 MONTPELLIER

Le reste sans changement.

Adresse Postale : 24, quai Sadi-Carnot - BP 60951 - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66  
☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ INTERNET [www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)  
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

**ARTICLE 2** : La composition des quatre sections spécialisées au sein de la commission départementale de la sécurité routière du département des Pyrénées Orientales est modifiée comme suit:

**SECTION EPREUVES ET COMPETITIONS SPORTIVES**

**MEMBRES AYANT VOIX DELIBERATIVE :**

**III - REPRESENTANTS DES FEDERATIONS SPORTIVES :**

***Sport motocycliste :***

M. Guy TOURNIER,

Vice-président de la Ligue Motocycliste du Languedoc-Roussillon

262 rue du Petit Verger

34000 MONTPELLIER

Le reste sans changement

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté est valable jusqu'au 17 décembre 2006.

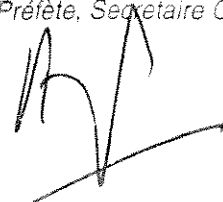
**ARTICLE 4** : En cas de décès ou de démission d'un membre, en cours de mandat, son suppléant sera désigné pour la durée du mandat restant à courir.

**ARTICLE 5** : Mme la Secrétaire Générale de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 09 février 2005

Le préfet,

Pour le Préfet  
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale

  
Anne-Gaëlle BAUDOUIN